

UN LIVRE BLANC REMIS A L'O.N.U. POUR DÉFENDRE LE PADRE PIO

www.ebpio.com



Le Padre Pio en prière. Sous les mitaines se cachent les stigmates des blessures du Christ sur la Croix. (Photo Giuseppe Vinelli)

persécutions graves

- *Son œuvre est menacée*
- *Un détournement qui porterait sur des milliards*

NOS lecteurs n'ont pas oublié la scène tumultueuse qui se produisit en mai dernier à San Giovanni Rotondo (Italie) et à laquelle nous avons fait allusion dans notre numéro de juin dernier.

Des milliers de personnes réunies dans cette commune pour célébrer la fête du Padre Pio s'étaient mises tout à coup à crier :

— Libérez le Padre Pio ! A bas les geôliers ! Chassez le gardien ! etc.

Les clamours devenant de plus en plus insistantes, les autorités craignirent que la ferveur de la cérémonie fût troublée, si bien que le maire de San Giovanni, M. Morcaldi, proposa pour apaiser les fidèles de leur lire un télégramme adressé par la municipalité, le matin même, au secrétaire d'Etat du Vatican, le cardinal Cicognani...

Dans ce message, la municipalité suppliait le Saint-Père d'« éliminer les limitations excessives imposées à l'apostolat du Padre Pio, prêtre irréprochable ».

L'incident fit très grand bruit à l'époque, et toute

la presse italienne, de même que de nombreux journaux étrangers, consacra d'importants commentaires à un incident qui n'était anodin qu'en apparence.

Derrière la chaleureuse protestation des pèlerins de San Giovanni Rotondo se cachait en effet un conflit extraordinaire, un véritable scandale qui avait pour origine la personnalité même et l'œuvre du Padre Pio.

Il nous suffira de rappeler qui est le Padre Pio de Pietrelcina pour remettre en lumière la touchante et bouleversante histoire de ce prêtre prédestiné. (1)

On sait que le Padre, âgé de 76 ans, réside depuis 46 ans au monastère de San Giovanni Rotondo, dans les Pouilles. Appartenant à l'ordre des capucins, il ne tarda pas à apparaître comme un prêtre exceptionnel. Le 20 septembre 1918, en effet, ses frères en religion constatèrent avec l'étonnement qu'on devine que le Padre portait les stigmates des blessures que le Christ avait reçues sur la croix : aux mains, aux pieds et au côté gauche de la poitrine.

Les stigmates laissaient échapper un sang artériel dont la quantité totale, depuis 1918, peut être évaluée à dix fois le poids du corps du saint homme. Mais les stigmates du Padre présentaient des phénomènes surnaturels qui enflammèrent rapidement l'imagination des fidèles : pendant que le sang coulait, répandant une odeur de rose et de violette, il lisait dans la pensée des visiteurs, il annonçait l'avenir.

Très vite les pèlerins accoururent en foule, non seulement des prêtres, des cardinaux, mais aussi des hommes d'Etat, comme M. Segni, président de la République italienne. D'autre part, le nombre des personnes qui lui écrivaient est incalculable : il dépasse le chiffre de cinq millions. Ces correspondants au cœur généreux furent conviés par le Padre Pio à construire, à proximité du couvent, un hôpital moderne où l'on pourrait, sous la protection de cet homme considéré comme un saint, contribuer de toutes les manières au soulagement de la peine des hommes.

En 1956, le vœu des millions d'êtres qui avaient placé leur confiance dans le cœur du Padre fut exau-

cé : grâce à un versement de départ, s'élevant à trois cents millions de lires, effectué par un industriel italien de Paris, M. Emanuele Brunatto, une œuvre charitable fut fondée sous le titre « Casa Sollievo della Sofferenza ».

Le succès immense de la « Casa Sollievo »

Le premier versement de M. Brunatto avait fait boule de neige. Aussitôt les dons se multiplièrent, venant de toutes les parties du monde et de toutes les classes de la société. L'œuvre fondée par le Padre Pio se développait de jour en jour, et le pape Pie XII, après l'avoir approuvée, accordait au Padre Pio le mandat, exclusif et à vie, de gérer et de diriger l'entreprise charitable si heureusement mise sur pied.

Pour administrer cette institution d'une ampleur considérable, le Padre avait nommé deux administrateurs, dont l'un est actuellement un fonctionnaire de la secrétairerie d'Etat du Vatican, et il s'était entouré d'une association locale de tertiaires.

Tout semblait devoir continuer selon la volonté des souscripteurs et sous le haut patronage du Padre lorsque des bruits étranges se mirent à courir dans les milieux catholiques.

On racontait qu'un banquier italien, chargé de gérer les économies d'un certain nombre de congrégations et d'instituts religieux, avait fait faillite, et qu'au nombre de ses clients dépouillés figurait l'ordre des capucins, auquel appartient, on le sait, le Padre Pio.

Toujours selon les rumeurs (qui se confirmaient chaque jour davantage), le même ordre franciscain, pour combler le vide fait dans ses caisses par la défaillance du banquier, avait succombé à la tentation de s'approprier les sommes qui étaient envoyées chaque jour, avec une émouvante régularité, par les fidèles à l'intention de la Casa Sollievo della Sofferenza. Pour parvenir à réaliser cette opération, les responsables de l'ordre capucin arguaient du

« OU VA L'ÉGLISE DE FRANCE ? »
Lire page 55 la réponse à la revue « Esprit ».

(1) L'hebdomadaire italien « **l'Espresso** » vient de publier sous la signature d'une envoyée spéciale de Match un reportage sur le Padre Pio.

Le dernier livre d'Emanuele Brunatto, non diffusé au grand public, mais édité en 1962 en français, italien et anglais.

fait que le Padre Pio devait abandonner à celui-ci les versements qui, en réalité, étaient destinés à l'œuvre fondée par M. Brunatto et ses amis en 1956. Pour contraindre le Padre à s'incliner devant la décision de ses supérieurs dans l'ordre franciscain, on avait infligé au saint homme toutes sortes de vexations.

C'était pour répondre à ces pressions inqualifiables effectuées sur le saint homme que la multitude des pèlerins venus, le 5 mai dernier, à San Giovanni Rotondo avait manifesté sa réprobation envers les auteurs de la spoliation et des mauvais procédés dont le Padre a été la victime.

Quelques mois se sont écoulés. Le bon pape Jean XXIII a disparu, le pape Paul VI lui a succédé. La savante et déplaisante entreprise menée pour déposséder de son œuvre le grand stigmatisé des Pouilles n'a pas encore été mise en échec.

Cependant le problème vient d'être posé avec éclat devant l'opinion internationale. Comme on l'avait annoncé discrètement, les défenseurs de la Casa Sollievo viennent de porter le conflit devant la plus haute instance politique internationale, c'est-à-dire devant l'O.N.U., sous la forme d'un Livre Blanc rédigé par l'Association pour la Défense de la personne et des œuvres du Padre Pio.

**« Livre Blanc »
dénonce d'incroyables abus**

La procédure ainsi employée peut paraître extraordinaire. On pourrait considérer comme une gageure le fait de soumettre à la plus importante organisation internationale un déni de justice imputé à la première puissance morale du monde, c'est-à-dire au Vatican.

Il n'est pas question sans doute pour les plaignants de poser devant une assemblée politique, si respectable et si universelle qu'elle soit, le problème

du miracle, incarné par la personnalité transcendante d'un pauvre prêtre sans ambition et sans fortune, issu de la classe paysanne la plus humble. Il ne s'agit pas davantage de soumettre à une juridiction temporelle des problèmes, comme celui de l'intégrisme ou du progressisme dans l'Eglise, qui sont du ressort exclusif de la grande communauté catholique.

Les demandeurs n'ont d'autre but que de faire respecter le droit de propriété des œuvres dont ils ont confié la gestion au Padre Pio avec un mandat explicite consacré en 1957 par un rescrit de Pie XII. Il s'agit en un mot de conserver à la Casa Sollievo della Sofferenza les dons et offrandes qui sont envoyés par des milliers de souscripteurs pour le seul fonctionnement de l'œuvre (et qui atteignent chaque année un milliard de lires, soit environ 800 millions de francs anciens).

Si nous sommes bien renseignés, le Livre Blanc dénonce l'abus de pouvoir commis par certaines personnalités de l'administration vaticane en détournant les fonds de la Casa Sollievo afin de combler le déficit ouvert dans la caisse de l'ordre capucin par la faillite du banquier Guiffrè. Selon le Livre Blanc, ce résultat n'a été obtenu que par une série d'opérations délictueuses justiciables non seulement du Droit canon mais encore du Droit pénal : violation du secret sacramental, limitation des libertés élémentaires du Padre Pio, obstruction à l'exercice du culte, appropriations illicites, calomnie et diffamation par voie de presse, etc.

Les membres de l'Association de la Casa Sollievo se sont en vain adressés, pour faire cesser ces actes exorbitants d'arbitraire, aux tribunaux ecclésiastiques et aux tribunaux civils. Là où les délits paraissent le plus criants, ces juridictions ont invoqué de manière plus ou moins politique, pour décharger leurs responsabilités respectives et, en fin de compte, refuser de rendre justice, le traité du Latran de 1929.

Le Livre Blanc du reste ne mâche pas ses mots : il montre que les actes dont la Casa Sollievo est

la victime ont pour cause et pour origine uniquement l'appât de l'argent. Il souligne d'ailleurs le fait que certains dirigeants de l'administration vaticane ne se sont nullement opposés à cet ensemble d'actes illicites, qu'ils ont au contraire cachés d'abord et ensuite niés.

Ce document va plus loin encore. Il n'hésite pas à placer le conflit sur un terrain particulièrement grave en rappelant, à l'époque où le Concile vient de rouvrir ses portes, certains principes concernant la structure du Vatican. Selon lui (et évidemment cette remarque ne saurait être contestée) le christianisme s'identifie avec la pauvreté évangélique, ce qui signifie que l'administration suprême de l'Eglise ne devrait se livrer à aucune espèce de spéculation matérielle. Paul VI du reste, suivi par de très nombreux pères conciliaires (parmi lesquels figurent deux cardinaux de l'Eglise de France), a proclamé que le retour à la pauvreté était la condition indispensable de la réforme de la curie romaine. C'est pourquoi déjà certains membres du Concile ont demandé la publication des bilans de l'Etat du Vatican.

La question posée est d'importance, et l'on peut dire qu'elle dépasse même le cas du simple prêtre qui, dans son couvent de San Giovanni, porte humblement les stigmates du Sauveur du monde.

**« Nous avons confiance
dans l'équité du pape Paul VI »**

Nous avons eu l'occasion de rencontrer à Paris M. le D^r Ciso Moratti, un industriel italien, secrétaire général de l'A.I.L.D., c'est-à-dire de l'Association pour la défense de la personne et des œuvres du Padre Pio. Nous lui avons posé une question élémentaire :

— Pourquoi votre groupement, qui avait annoncé dès le mois d'avril le Livre Blanc, a-t-il attendu plusieurs mois pour présenter aux Nations Unies ce document ? On pourrait s'étonner de ce retard.

M. Ciso Moratti nous a répondu :

Le magnifique hôpital de la Casa Sollievo della Sofferenza à San Giovanni Rotondo dans les Pouilles : entièrement construit grâce aux souscriptions et aux offrandes envoyées de tous les points du monde entier par les fidèles. (Abresch Federico)



Avant les persécutions dont il est la victime, le Padre Pio, digne disciple de saint François d'Assise, tout baigné de lumière spirituelle, avait un sourire merveilleux. (Photo Abresch Federico)



Une attitude du Padre Pio au cours d'une cérémonie religieuse. (Giuseppe Vinelli)



— La maladie de Jean XXIII d'abord, puis sa mort, puis l'élection de Paul VI et la réouverture du Concile nous ont poussé à ce retard. C'était, convenez-en, assez naturel. Ainsi, c'est seulement au mois de juin que le Livre Blanc a été adressé au Souverain Pontife, au secrétaire général des Nations Unies, au président de la République italienne et à diverses hautes personnalités de l'Eglise.

Nous avons alors signalé à notre interlocuteur que, selon nos informations personnelles, le Saint-Siège aurait d'ores et déjà supprimé les plus flagrantes des entraves mises à la liberté du Padre Pio. De plus, les gens qui ont exécuté l'installation de microphones dans les lieux de confession auraient été punis et déplacés. Ces revendications constituaient le premier objectif des dirigeants de l'Association.

Ces mesures nous ont apporté un grand réconfort, mais cette réparation ne porte que sur une partie de nos revendications. Une chose reste intolérable, c'est que les titres de propriété de la Casa Sollievo ont été remis arbitrairement, et contre notre volonté plusieurs fois exprimée, à l'administration du Vatican. Cela veut dire que le Padre Pio a été dépossédé et que notre mandat a été trahi ! Ajoutez à cela que les groupes de prière, qui représentent la grande œuvre, spirituelle celle-là du Padre, et qui furent fondés à la demande du pape Pie XII et bénis par lui, ont été l'objet de persécutions inadmissibles dans certains pays. L'existence de ces groupes, qui ne comptent pas moins de 350 000 membres, est même menacée. Pour conclure, rien n'est résolu quant à la mission du Padre Pio. Nous ne serons satisfaits que lorsqu'un accord sera intervenu sur les statuts d'une fondation de la Casa Sollievo et les statuts des groupes de prière.

En résumé, bien que nous ayons grand confiance dans l'esprit d'équité qui anime le pape Paul VI, nous sommes bien obligés de poursuivre notre action... Après avoir quitté M. Ciso Moratti, nous pensions à tels faits qui font l'objet de certains chapitres du Livre Blanc, et nous méditions un passage de la préface au Livre Blanc rédigée par un grand juriste international, M^r Jean-Flavien Lalive, avocat au barreau de Genève, ancien secrétaire général de la Commission internationale de juristes :

« Car le problème est simple : ou bien le Padre Pio est un imposteur ; et l'Eglise, après enquête, devrait mettre le hola à ses activités et à celles de ses fidèles. Ou bien il est sérieux et honorable et il mérite d'être protégé dans tous ses droits et prérogatives d'homme et de prêtre. En outre, dans ce cas, les autorités ecclésiastiques se doivent de mettre un terme à des pratiques que le droit canon comme le droit civil considèrent comme intolérables, telles que l'usure ou les détournements et manipulations de fonds. »

On ne pouvait, avec plus de concision, de clarté et de vérité, faire la synthèse du différend qui oppose les admirateurs et les amis du miraculé de Pietrelcina à la toute puissante machine administrative du Vatican.

D. C.